



**CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)**

Séance du Conseil Communal du
mercredi 18 juin 2014 à 20h30 au
Complexe communal du Léman.

La 20ème séance de la présente législature 2011-2016 et troisième de cette année 2014 est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par M. Nicolas Weber, Président pour cette année 2013-2014, qui adresse à toutes et à tous, ainsi qu'au public présent, une cordiale bienvenue.

M. le Président prie le conseil et le public de se lever pour observer une minute de silence en la mémoire du collaborateur de l'entreprise Liebherr, décédé dans la nuit du 11 au 12 juin 2014 sur le chantier des bâtiments scolaires, suite à la chute de la grue.

M. le Président commence par la citation suivante en relation avec le Mondial : « le travail à mi-temps ? Les footballeurs disent non, c'est le seul moment où ils se reposent un peu » de Philippe Geluck, le Chat.

Nous avons 11 points à l'ordre du jour et celui-ci sera suivi, à moins d'une intervention. La seule modification concerne l'ajout au point 3 : « Election d'un délégué communal à l'ORPCI et à la commission permanente de l'épuration et d'informatique ».

1. Appel

Effectif du Conseil	57
Excusés	7 Mme Diserens MM. Hanlon, Panzera, Ribeiro, Richards, Ruegg et Wirth
Absents	3 Mme Berner MM. Bryois et Clerc Laurent
Présents	47
Majorité absolue	24

Tous les membres de la Municipalité sont présents.

Les membres du Conseil ayant été convoqués conformément à l'article 45 de son règlement et régulièrement par l'envoi de l'ordre du jour, et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 avril 2014

PV no 02/2014 du 30.04.2014.

M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote concernant ce PV.

Le PV no 02/2014 du 30.04.2014 est accepté par 42 voix et 4 abstentions.

3. Election d'un délégué communal à l'ORPCI et à la commission permanente d'épuration et d'informatique.

Suite à la démission de M. Serge Montagner avec effet au 31 mai 2014, nous devons nommer un nouveau délégué communal.

ORPCI :

M. Moser propose Mme Devaud qui est élue par acclamation.

EPURATION :

M. Beck se propose et est élu par acclamation.

INFORMATIQUE :

Mme Grzelak-Guidon se propose et est élue par acclamation.

4. Communications du bureau et de la Municipalité.

Lors du dernier conseil, M. le Président avait proposé la création d'un nouveau groupe de travail de 7 participants qui aura pour objectif d'élaborer la nouveau règlement du conseil communal et de rédiger le préavis le concernant.

Le groupe sera composé des personnalités suivantes :

- M. Alain Clerc représentant la Municipalité
- M. Pierre del Boca
- M. Pierre-Yves Brandt
- M. Rémy Pache
- M. Marcel Panzera
- M. René Wessner
- M. Stefano Spaccapietra

M. le Président revient sur quelques éléments qui ont marqué la vie de notre commune et de notre district :

- Le 18 mai 2014, votations avec un taux de participation de 67 % ;
 - Soins médicaux de base acceptée par 1015 oui et 124 non ;
 - Pédophiles ne travaillant plus avec les enfants, acceptée par 795 oui et 339 non ;
 - Salaires équitables, refusée par 917 non et 221 oui ;
 - Loi fond Gripen refusée, par 694 non et 442 oui ;
 - Sauvez Lavaux refusée, par 721 non et 338 oui ;
 - Contre-projet accepté, par 736 oui et 296 non
- Le 4 juin 2014, soirée sympathique avec la rencontre Préverenges-Saint-Sulpice au bowling ;
- Le 11 juin 2014, dramatique accident avec la chute de la grue du chantier des bâtiments scolaires ;
- Le 11 juin également, 1^{ère} réunion du Groupe de travail pour le développement durable ;
- Le 14 juin 2014, Marché villageois;

Maintenant M. le Président communique les dates suivantes:

- 25 juin 2014, séance du conseil communal à 18h30 suivi du traditionnel repas ;
- 26 juin 2014, séance d'information Police-population à la salle du conseil à l'Auberge communale ;

Prochaines séances :

- 3 septembre 2014 ;
- 1^{er} octobre 2014 ;
- 5 novembre 2014 ;
- 3 décembre 2014.

Communications de la Municipalité :

M. le Syndic :

Déchèterie fin de la collecte des plastiques : depuis l'entrée en vigueur de la taxe au sac, la Municipalité a souhaité offrir aux Serpeliens la possibilité de trier au maximum leurs déchets

en les acceptant dans leur plus large variété possible à la déchèterie. Cependant, nous regrettons de vous informer que les **plastiques** ne pourront plus être collectés en déchèterie, **à partir du 1^{er} septembre 2014**. Il s'est avéré que le marché ne permet pas de valoriser ces déchets, dont il existe de trop nombreuses sortes pour permettre aux filières de récupération de les reprendre en vrac. Ils doivent donc être incinérés avec les autres déchets ménagers non recyclables. Par conséquent, nous vous demandons de placer, à l'avenir, les emballages et déchets plastiques dans vos sacs blancs officiels (bouteilles d'huile, de lessive, sachets, barquettes alimentaires, etc.), ce qui vous dispensera d'effectuer un tri fastidieux et inutile. Le principe de causalité du pollueur payeur sera ainsi respecté.

Sur le plan financier, cette autre manière de procéder pourrait engendrer une rétrocession financière de Valorsa plus importante, dont tous les usagers profiteraient (réduction de la taxe annuelle de base induite par la diminution des coûts de gestion des déchets globaux). Vous pourrez toujours déposer à la déchèterie de grands objets (+ de 60 cm comme par exemple des chaises et tables en plastique, les jouets de grande taille, les grosses boîtes, etc), dans la benne des déchets encombrants, également destinés à l'incinération. Pour rappel, certaines enseignes de la grande distribution (comme par exemple Migros) proposent des points de collecte dans leurs magasins pour les contenants plastiques usagés (bouteilles en PE, lait, lessive). Il est aussi important de préciser que les déchets plastiques contenus dans les sacs poubelle officiels constituent un volume de matière première à haut pouvoir d'incinération, nécessaire au bon fonctionnement de l'usine d'incinération Tridel.

Informations relatives au personnel communal :

- Engagement de M. Enrico Portmann en tant que responsable des constructions, qui a débuté son activité le 2 juin dernier. Son bureau se trouve dans le bâtiment des Crêtes qui a été réaménagé.
- Engagement de Mme Corinne Delapraz, éducatrice de la petite enfance à l'UAPE, à 50 %, dès la reprise d'août.
- Nous avons enregistré la démission de Mme Aline Zufferey, aide en information documentaire, et transféré le contrat de bibliothécaire mixte scolaire et publique de Mme Laure Beyeler à l'Etat de Vaud, pour la rentrée scolaire 2014. La DGEO s'occupera d'engager une AID.
- Fin du contrat d'apprentissage d'horticulteur-paysagiste de M. David Pons, qui a effectué sa 3^{ème} année chez nous en partenariat avec l'entreprise Mille et Un Jardins. Nous le félicitons pour l'obtention de son CFC et lui souhaitons plein succès pour la suite de sa carrière.
- Mme Cécile Clavel, collaboratrice administrative au Greffe à 30 %, va au Contrôle des habitants à 50 % à partir de la mi-août.
- Traitement final des dossiers pour l'engagement d'une personne à 100 % au Greffe municipal.
- Vous aurez peut-être l'occasion de croiser un auxiliaire de voirie et conciergerie en la personne de M. Nils Meier, en CDD jusqu'à fin novembre.
- M. Philippe Golaz, officie comme sacristain remplaçant depuis le début de cette année.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux collaborateurs au sein de notre commune et à tous beaucoup de plaisir dans l'accomplissement de leurs activités.

M. Allemann : RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Je vous informe que Mme Lyon, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a approuvé le règlement adopté par votre Conseil lors de sa séance du 5 mars dernier.

Cette décision a fait l'objet d'une parution dans la Feuille des Avis Officiels du 17 juin avec un délai référendaire de 20 jours après la publication.

ZONE 30 KM/H À LA RUE DU CENTRE

En réponse à de nombreuses demandes de riverains et dans le but d'améliorer la sécurité dans le centre village, la Municipalité a décidé de prolonger la zone 30 km/h à la rue du Centre. Du côté est, elle sera étendue jusqu'au carrefour Centre-Bochet, juste avant le passage piétons. Côté ouest, jusqu'à l'intersection avec le chemin des Chantres. Le principal changement lié à ce prolongement de la zone sera une modification de la priorité à l'intersection Centre-Ochettaz avec la règle de la priorité de droite. L'annonce de cette extension figure dans la feuille des avis officiels avec un délai référendaire. Les travaux

devraient se faire durant la période estivale, engendrant ainsi un minimum de perturbations du trafic routier et des transports publics.

INFORMATIONS SUR L'ECOLE APRÈS L'ACCIDENT DU 11 JUIN DERNIER

Juste après le drame, vers 22 heures, la Municipalité a pris contact avec le Directeur de notre établissement, M. Olivier Ponnaz, afin de décider des mesures d'urgence à prendre pour les élèves scolarisés sur le site des Pâquis. D'un commun accord, nous avons décidé de mettre les élèves des six classes en congé pour la journée de jeudi. Les six enseignantes concernées ont été averties par téléphone peu avant minuit, afin qu'elles contactent par sms ou par mail l'ensemble des parents, tout en les informant qu'un accueil d'urgence serait mis en place.

Jeudi matin, la direction de Losinger, MM Ponnaz, Jatton et moi-même, avons pris la décision de mettre les élèves en congé jusqu'en fin de semaine, afin de permettre aux enquêteurs de travailler dans les meilleures conditions sur et aux abords du chantier.

Suite à cette séance, nous avons rencontré les enseignantes, afin de les informer des décisions prises. À nouveau, c'est avec beaucoup de calme et de professionnalisme que ces personnes ont contacté l'ensemble des parents en les informant que le congé se prolongeait à vendredi, qu'un service de garde serait mis en place durant toute la journée, que l'école reprendrait lundi matin et qu'une délégation de la Direction passerait dans l'ensemble des classes des degrés 1 à 4 afin de rencontrer les élèves et de répondre à l'ensemble de leurs questions.

Vendredi, toujours en accord avec la Municipalité, le Directeur a écrit en urgence à l'ensemble des parents concernés, afin de les informer au mieux sur la situation. Le communiqué officiel de la Municipalité accompagnait ce courrier. Mme Theumann, Présidente de l'Apé de St-Sulpice a également été avertie de l'ensemble du dispositif mis en place.

Enfin, ce lundi, les cours ont repris comme prévu et je n'ai pas d'autres informations concernant le fonctionnement de l'école à vous fournir. Mme Merminod et M. Jatton vous communiqueront d'autres informations sur ce drame dans quelques minutes.

M. Jatton : Accident de la grue sur le chantier de l'école

La grue a été montée sur le chantier le 21 mai 2014, elle a été contrôlée et certifiée par les autorités compétentes.

Elle est tombée en panne dans la matinée du mercredi 11 juin. Dans l'après midi du mercredi 11 juin, 3 employés de l'entreprise Liebherr (monteur et expert de cette marque de grue) sont intervenus pour la remettre en fonction. Ils ont travaillé tout l'après-midi et le début de soirée. Vers 21h30, alors qu'ils effectuaient des tests de charge, la grue s'est inclinée vers l'avant. La flèche est venue s'appuyer sur le terrain en direction du Nord puis le fût a basculé dans la direction Est avant de venir s'écraser au sol.

Au moment de l'accident, deux victimes se trouvaient dans la cabine de la grue. L'une des deux est décédée à l'hôpital, l'autre est grièvement blessée. Le 3ème employé de Liebherr se trouvait au sol et n'est pas blessé mais a été évidemment profondément choqué.

Les circonstances de l'accident seront confirmées après investigations de la police cantonale, des spécialistes de la SUVA et d'un expert indépendant, menées par un procureur du Ministère public de l'arrondissement de Lausanne.

Losinger travaille maintenant sur des scénarios de redémarrage du chantier. Ils n'ont toujours pas accès au site. Les opérations que vous avez peut-être vues aujourd'hui sont conduites par le procureur de Lausanne qui a demandé des prélèvements de certains éléments de la grue pour des analyses techniques en laboratoire.

Une séance d'information publique y sera organisée dès que les résultats de l'enquête seront connus

Situation financière :

Au 15 juin 2014, le total des dépenses comptabilisées et payées s'élève à 5.9 millions sur un crédit total de 21.5 millions. 5.7 millions pour l'entreprise totale, 7 acomptes payés sur 21 prévus selon le contrat, 110kfrs de divers et imprévus, 36kfrs de transport, 22kfrs modification du foyer, 13kfrs équipement et mobilier, 6kfrs mandataires.

Le recours à l'emprunt n'a pas été nécessaire à ce jour.

Le suivi financier est tenu de manière hebdomadaire et des séances régulières ont lieu avec la bourse communale.

Une communication sera effectuée lors de chaque conseil communal.

Communication sur les bâtiments communaux

Conformément aux vœux de la commission de gestion, nous poursuivons l'étude technique

détaillée énergétique et amiante des bâtiments communaux.

Après le bâtiment de la voirie, rue du centre 138 dont nous avons reçu l'étude, ce sont les bâtiments de l'Auberge et du Bochet 1 qui sont en cours d'étude et dont les résultats nous parviendront prochainement. Nous aurons l'occasion d'en reparler devant ce conseil.

Bâtiments des Crêtes.

Modification du plan d'extension partiel de Centre-Village.

Nous avons reçu hier, 17 juin, le rapport de synthèse d'examen préalable du SDT.

Le projet est apprécié favorablement par le SDT du point de vue de l'affectation du sol.

Le dossier nécessite néanmoins plusieurs modifications formelles. En l'état, il ne peut pas encore être soumis à l'enquête publique.

Nous allons donc rapidement procéder aux modifications demandées par le SDT.

Mme Merminod : La nuit de l'accident, nous avons pu contacter la directrice de l'UAPE et prendre la décision de garder la structure ouverte le jour suivant. Le jeudi, le personnel était présent et prêt à accueillir des enfants dont les parents n'avaient pas trouvé de solution de garde. Le jeudi, 18 enfants ont été accueillis à l'UAPE. Le Croque-pommes a aussi été informé et était aussi prêt à accueillir des enfants en plus. Les informations connues ont été communiquées au personnel des deux structures.

Le vendredi, l'UAPE et les enseignantes de l'école ont travaillé ensemble pour accueillir les enfants. La plupart des enfants qui fréquentaient l'UAPE ce jour-là étaient présents, ainsi que quelques autres enfants.

Cette collaboration mérite d'être relevée car elle est assez rare, les gens travaillant souvent chacun de leur côté. C'est une collaboration précieuse qui a pu se mettre en place.

Madame Corinne Delapraz, éducatrice du tertiaire, a été engagée à 50%. Elle commencera le 18 août 2014. Elle est mariée, mère de trois enfants. Madame Delapraz a travaillé une matinée avec l'équipe éducative. Tout s'est bien déroulé et c'est suite à cette matinée qu'elle a été engagée.

M. Meyer : Polouest - Poste de ville de St-Sulpice. Comme vous le savez, Polouest cherche à renforcer la présence de policiers en uniforme sur le terrain plutôt qu'assis à des bureaux. Vous avez été informés de ces changements lors d'un Conseil passé qui a eu lieu au Foyer des Pâquis. De ce fait, la municipalité a été abordée dernièrement sur ce thème par son Cdt Schaer et le Lt Hautle, membres de l'Etat-major. Afin de nous rendre compte des besoins du guichet de St-Sulpice, nous avons tout d'abord demandé à ce qu'une statistique soit établie sur une moyenne durée. Il en ressort que, sur 5 semaines, le guichet n'est visité que par 9 à 11 personnes par semaine, pour des durées en général de quelques minutes, le cumul des visites ne dépasse pas 1h 10 par semaine. Les plaintes déposées à St-Sulpice sont de 3 à 5 par mois au maximum, ce qui est bien inférieur à d'autres communes telles Renens ou Bussigny. Aussi, dès l'automne, nous avons donné notre accord afin qu'une permanence soit assurée, conjointement et en parallèle, par le Contrôle des habitants les mercredis de 8h00 à 12h00 et de 14 :00 à 16 :00. Ces personnes donneront les renseignements voulus, remettront un certain nombre de documents, disques de stationnements ou autres, redirigeront les gens ou prendront rendez-vous pour des dépôts de plaintes. Les dépôts de plaintes à caractère urgent pourront être enregistrées en journée à Ecublens ou, hors des jours et heures de bureaux à l'hôtel de police de Prilly (siège de la Polouest), ceci 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Pour les personnes moins pressées ou à mobilité réduite, elles prendront rendez-vous et un policier les prendra en charge à la date et l'heure convenues dans un local d'audition réservé à cet effet et conservant le caractère confidentiel, à la maison de commune de St-Sulpice, bâtiment principal. Comme prévu, le Brigadier Ruedin quant à lui sera affecté au P.V. d'Ecublens et sera intégré aux patrouilles qui circuleront sur quatre communes (Ecublens, St-Sulpice, Bussigny et Villars-Ste-Croix). A titre d'exemple, les communes de Chavannes et Bussigny, avec plus de population n'auront également qu'un guichet de police ouvert deux demi-journées par semaine et Villars-Ste-Croix toujours aucun. Je relève que ceci ne concerne pas les vols et effractions où la police se rend sur place immédiatement comme jusqu'à maintenant et établit le constat et le dépôt de plainte.

L'affichage sur la maison du 14 avril sera adapté en conséquence, un tout ménage d'information sera adressé dans les communes du district de l'ouest lausannois et un article dans le journal Serpeliou informera notre population. Un bilan de la nouvelle organisation aura lieu après un délai probatoire et sera adapté si besoin est.

5. Préavis municipal no 03/2014 « Demande d'un crédit de CHF 200'000.- pour l'agrandissement de la terrasse de l'Auberge communale »

M. Gygax a présidé la commission et M. Jean-Pierre Jaton représentait la Municipalité. M. le Président donne la parole à M. Rodriguez, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion :

M. Wessner : je m'étonne par rapport aux places de parc en fonction de l'augmentation du volume du restaurant. En effet si l'on compte le nombre de personnes (env. 150 à 170) plus le centre de loisirs, cela fait beaucoup de monde. Les places de parc de l'Auberge sont-elles suffisantes ? A-t-on a pensé au ratio ?

M. Gygax : nous nous sommes penchés sur ce problème et vous allez pouvoir décider tout à l'heure sur la réponse à notre inquiétude. En effet, ce n'est pas que l'Auberge qui devrait bénéficier d'un apport supplémentaire de places, mais l'ensemble du centre du village.

M. Walpen : avez-vous étudié l'impact du bruit par rapport au voisinage ?

M. Jaton : lorsque nous avons commencé à étudier ce projet de terrasse avec l'architecte nous avons également travaillé sur une augmentation de capacité de parcage. On pourrait enlever des espaces verts et déplacer les arbres, mais le coût est trop élevé pour le peu de gain de place. Sur l'expérience de M. et Mme Bajrami, très clairement ils nous ont répondu que cet agrandissement ne poserait pas de problème. Mais nous espérons une réponse positive au point 6 de l'ordre du jour concernant les nouvelles places de parc. En ce qui concerne le bruit, il y aura de toute façon une mise à l'enquête et les personnes concernées pourront faire opposition. Il y aura des éléments vitrés qui devraient limiter les nuisances.

M. Piller : il ne faut pas oublier que les terrasses doivent fermer à 22h !

M. Wessner : certaines fois, les gens habitant en dessous ont de la peine à passer en raison des voitures mal parkées.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- vu le préavis municipal n° 03/2014;
- vu le rapport de la commission immobilière chargée de son étude et ouï les conclusions de la dite commission;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide à l'unanimité

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 200'000.- net TTC (deux cent mille francs) pour l'agrandissement de la terrasse de l'Auberge communale ;
- de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
- d'amortir cette dépense par le prélèvement sur la provision « Bâtiments communaux et scolaires » dont le solde ascendait au 31 décembre 2012 à CHF 8'341'063.30

6. Préavis municipal no 04/2014 « Demande d'un crédit de CHF 643'000.- pour la réfection de la rue du Centre ouest / Requalification étape 2 – En Champagny avec réfection trottoir sud »

M. Jean-Pierre Will a présidé la commission et M. Yves Allemann représentait la Municipalité. M. le Président donne la parole à Mme Corminboeuf, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Walpen : j'aimerais signaler un évènement que je constate régulièrement à côté de l'arrêt du bus Venoge-Sud. Je vois les gens doubler le bus malgré la ligne blanche et j'ai même vu un petit enfant risquant de se faire écraser par une voiture doublant le bus à forte allure. Ne serait-il pas possible de placer un îlot ?

M. Jungen : le problème est le même au Russel.

M. Brandt : ne pourrions-nous pas aussi imaginer de placer des ralentisseurs car, en plus, nous ne pouvons pas séparer les cyclistes de la chaussée en raison de la largeur.

Mme Fankhauser : en discutant avec un habitant de Champagny Parc qui se lève très tôt, ce dernier m'a informé qu'il y a régulièrement des voitures qui roulent à plus de 100 km/h. Par ailleurs, il semble que le revêtement anti-bruit n'a pas été retenu, mais pour les habitants de Champagny, ne serait-il pas nécessaire ?

M. Allemann : au sujet de l'îlot, il n'est pas dans le préavis et on ne peut pas le modifier maintenant, mais je vous rappelle que nous avons fait poser un îlot au chemin du Pâqueret et que cela fonctionne bien. Par contre, pour la vitesse, nous pouvons demander de renforcer les contrôles de police mais souvent il s'agit de très légers dépassements. Au sujet des ralentisseurs, les TL ne les aiment pas du tout et ils ont des exigences. Ils veulent 3,5 m de chaussée et la route faisant 7 m. de largeur, l'îlot ne serait pas accepté. Par rapport aux piétons et cyclistes, l'ingénieur a relevé les dangers que présente la mixité. D'autre part, au niveau d'un ralentisseur, notre ingénieur dit que telles que seront placées les pistes cyclables sur la route, cela aura un effet de ralentissement. Concernant le revêtement anti-bruit, il n'est pas conseillé sur une zone 50 km/h et cela coûte très cher.

M. Meyer : concernant la vitesse, ayant mon bureau au début de cette zone, j'ai pu voir des voitures dépassant la limite et des radars ont été posés.

M. Walpen : concernant l'îlot, je ne parle pas de la création d'un îlot avec des bornes en béton, mais je me réfère à l'exemple réalisé à la route de Vallaire où un petit monticule a été construit qui ne réduit pas la largeur de la chaussée.

M. Allemann : on va en parler dès demain avec l'ingénieur car je suis favorable.

M. Mouvet : j'aurais 2 questions sur les coûts. La première est : j'étais déjà intervenu sur ce sujet, est-ce que le devis est bien offert rentré ou est-ce une estimation ? Ma seconde question est-ce que l'on entend parler beaucoup du même bureau d'étude et je voudrais m'assurer que notre commune respecte bien les marchés publics et que ce ne soit pas une simple habitude ?

M. Allemann : pour répondre à votre première question, il ne s'agit pas d'offres rentrées mais, toutefois concernant le génie civil, le prix est au-dessous de notre estimation. Pour votre seconde question, nous devons effectivement être ouverts à différents bureaux. Mais le bureau Schopfer et Niggli avait fait l'ensemble de l'étude avant la séparation en 2 préavis et nous avons estimé que ce bureau avait connaissance de l'ensemble du dossier.

Mme Corminboeuf : pour revenir sur le bruit, habitant en face du bureau de M. Meyer, ce ne sont pas les voitures qui dérangent, mais les motos et le bus lorsqu'il démarre.

M. del Boca : concernant les coûts à la page 6, je n'ai pas bien saisi le poste éclairage public, mâts suspendus travaux d'appareillage et mâts événementiels ; les coûts sont plus élevés que ce qui était prévu dans le 1^{er} préavis. Concernant les honoraires architecte-paysagiste, il me faudrait une traduction.

M. Allemann : concernant les mâts de suspension, l'éclairage public représente la grande majorité de ce poste à CHF 65'000.- les mâts de suspension coûtant CHF 4500.- HT. Après, vous avez appareillage et mâts événementiels ; ce sont des travaux qui concernent le raccordement de l'ensemble de ces installations.

M. del Boca : il s'agit de CHF 35'000.- de plus ?

M. Allemann : il y a peut-être plus d'éclairage public. Je vous répondrai plus tard.

M. le Syndic : sur le plan, le luminaire qui est supposé être différent des autres qui doivent éclairer les passages piétons ne figure pas. Il a certainement été incorporé dans les coûts.

M. Mouvet : je rappelle que nous avons tous la possibilité d'interpeller la commission sur des questions techniques.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- vu le préavis municipal n° 04/2014;
- vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions de la dite commission;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide par 42 voix pour et 4 abstentions

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 643'000.- pour la réfection de la rue du Centre Ouest/requalification étape 2 « En Champagny » avec réfection du trottoir sud ;
- de financer ces travaux par la trésorerie courante ;
- d'amortir cette dépense par le prélèvement sur le fonds de réserve« Routes, chemins et éclairage public », dont le solde, au 31 décembre 2012, s'élevait à CHF 3'792'253'93.

7. Gestion et comptes communaux 2013

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

Le Président rappelle que, conformément à la décision du Conseil communal du 26 mai 1999, les rapports de la commission de gestion et des finances ont été remis aux Conseillères et Conseillers avant la séance et que, par conséquent, il n'en sera pas donné lecture, exception faite des conclusions.

a) Comptes 2013

La parole est donnée à M. Dubuis pour la lecture des conclusions.

Le Président propose de passer en revue les comptes par dicastère.

1) Administration p. 3 à 9

La parole n'est pas demandée.

2) Finances p. 11 à 15

Mme Burrus : je me réjouis de l'état de nos finances tellement florissantes et cela nous permet au poste 230 de pouvoir faire des réserves intéressantes. Je m'inquiète du fait que l'on ne fasse pas trop de réserves et on pourrait, soit baisser les impôts, ou faire un effort par rapport à la taxe poubelle ou même la supprimer.

M. le Syndic : je souhaite vous préciser qu'il y aura une diminution de la taxe poubelle l'année prochaine et elle sera diminuée de CHF 90.- jusqu'à peut-être environ CHF 80.-. Je peux aussi vous annoncer que le taux d'imposition ne changera pas.

La parole n'est plus demandée.

3) Domaines et Bâtiments p. 17 à 25

M. Gygax : à la page 19, location du terrain Bochet 1 concernant la construction des bâtiments Pré-Fleuri, j'avais cru comprendre que cette location figurerait dans les comptes 2013 et je ne la trouve pas?

M. Jaton : cette facture a été contestée par l'architecte et après argumentation, car nous avons donné ce terrain pour stocker de la terre végétale et avons été mis devant le fait accompli par le dépassement de la hauteur de stockage et installation de chantier, mais par contre une non utilisation de tout l'espace, nous avons reçu une contre-proposition de CHF 40'000.-, acceptée par la Municipalité, et ce montant figurera dans les comptes 2014.

M. Wessner : CHF 40'000.- c'est le montant pour 2013 ?

M. Jaton : non, il s'agit d'un montant forfaitaire pour la durée du chantier.

Mme Lambercy : est-ce que c'est l'entreprise qui va remettre en état le terrain ?

M. Jaton : oui c'est l'entreprise.

La parole n'est plus demandée.

3) Travaux p. 27 à 35

La parole n'est pas demandée.

4) Instruction publique et culte p.37 à 43

La parole n'est pas demandée.

5) Police p. 45 à 47

La parole n'est pas demandée. "

6) Sécurité sociale p. 49 à 55

La parole n'est pas demandée.

7) Récapitulation p. 57

La parole n'est pas demandée.

8) Bilan p. 59 et 61

M. Pache : je me pose une question au sujet du fond d'épuration. Ce fond augmente d'année en année et vu les travaux faits à Saint-Sulpice au niveau des séparatifs, il me semble qu'il y a trop d'argent dans ce fond ? Qui a décidé souverainement de l'affectation des taxes d'épuration ? Ne pourrait-on pas vider ce compte au profit d'un autre ?

M. le Syndic : il faut savoir qu'il y a une nouvelle construction prévue pour la nouvelle STEP et il va y avoir une forte contribution de la part des communes de l'ouest lausannois. Lausanne va financer ce projet de l'ordre de 200 millions et ensuite ne va pas nous oublier. Donc ce fond en réserve va nous aider. De plus, la ville de Lausanne est en train de revoir la taxation des eaux.

M. Chappuis : j'abonde dans le sens de notre Syndic et selon l'article 49 du règlement communal sur l'évacuation des eaux, le produit de cette taxe est parfaitement justifié. C'est vrai que la ville de Lausanne planche sur une nouvelle taxation des eaux et les travaux prévus pour la nouvelle STEP sont tout à fait réels.

M. Gygax : ma question concerne le fond sur le tourisme. En fait, ce fond augmente aussi chaque année par une taxe, mais que cela compense-t-il ? Notre Municipalité a-t-elle une vision concernant l'utilisation de ce fond ?

Mme Merminod : il est évident qu'il va falloir changer les orgues de l'église et une partie de ce fond sera utilisé. Cela a effectivement un rapport avec le tourisme.

M. Chappuis : concernant le fond « Citerne » de CHF 55'000.-, je souhaiterais que la Municipalité nous explique à quoi est-il destiné ?

M. le Syndic : nous nous sommes aussi interrogés sur ce fond. mais je n'ai pas la réponse. Je vous la donnerai lors de notre prochaine séance.

La parole n'est plus demandée.

10) Résultat du compte de fonctionnement page 63

La parole n'est pas demandée

11) Fonds de réserve p.57

La parole n'est pas demandée.

12) Situation des comptes d'investissement p. 67

La parole n'est pas demandée.

b) Rapport de gestion 2013

La parole est donnée à M. del Boca pour la lecture des conclusions du rapport.

Le Président propose de passer en revue le rapport de gestion par chapitres.

- **Conseil communal p.3 à 8**

La parole n'est pas demandée.

- **Municipalité p.11 à 20**

La parole n'est pas demandée.

- **Administration générale, contrôle des habitants, santé publique et paroisses p. 23 à 36**

La parole n'est pas demandée.

- **Finance, police des constructions, aménagement du territoire et transports p. 39 à 46**

La parole n'est pas demandée.

- **Instruction publique, bâtiments communaux, routes-épuration, services Industriels et éclairage public p. 49 à 58**

La parole n'est pas demandée

- **Police, service du feu, protection civile, domaines, service de voirie, ordures ménagères et sociétés locales p. 61 à 80**

M. Gygax : en qualité de Président des sociétés locales, je relève dans le rapport que la plupart des sociétés locales ne transmettent pas de rapport d'activité. En réalité, il y a 8 sociétés locales et une seule ne rend pas de rapport. J'aurais préféré qu'il soit mentionné que hormis l'UNP, les autres sociétés ont toutes établi un rapport d'activité, ce qui permet de suivre leur évolution.

La parole n'est plus demandée.

- **Affaires culturelles, tourisme, sécurité sociale p. 83 à 93**

La parole n'est pas demandée.

- **Statistiques pages jaunes**

Ne sont pas mises en discussion

M. le Président clôt la discussion et procède au vote à main levée concernant les comptes et la gestion pour l'exercice 2013 tels que présentés.

Le Conseil communal de St-Sulpice

après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion de la Municipalité, ainsi que des comptes communaux 2013,

- des rapports de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide à l'unanimité

- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2013, ainsi que le bilan, tels qu'ils ont été présentés;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2013 des Ententes intercommunales Chalet « Les Alouettes » à Morgins, concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge et du Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chamberonne
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2013.

8. Dépôt du préavis no 05/14 « Demande d'un crédit de CHF 550'000.- pour la constitution d'une servitude d'accès et d'usage de 14 places de parc intérieures dans l'immeuble – Domaine du Village-, de la rue du Centre 76 ».

M. Gygax a présidé la commission et M. Jean-Pierre Jaton représentait la Municipalité. M. le Président donne la parole à M. Matthey, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité a un complément à apporter.

M. Jaton : j'aimerais remercier la commission immobilière d'avoir accepté de traiter ce préavis d'un coup, c'est-à-dire que pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous avons eu de la peine à rédiger ce préavis, en ce qui concerne l'obtention des données nécessaires auprès du constructeur. Au sujet du prix des places de parc, nous avons été attentifs sur certains éléments et les CHF 550'000.- représente un coût par place de CHF 33'000.-, le constructeur nous assurant qu'il s'agissait d'un prix correct. Par contre, certains éléments nous ont paru pertinents, à savoir qu'il s'agissait d'un parking ouvert avec ventilation naturelle et ceci nous a permis de renégocier avec les constructeurs pour obtenir une réduction de prix. Nous avons reçu aujourd'hui un courrier du constructeur qui accepte de baisser le prix de CHF 100'000.-. Nous vous proposons de conserver le préavis tel quel. Concernant les frais accessoires, nous avons été un peu forts sur les 10 %, mais ce sera plutôt de l'ordre de 5 %.

M. le Président ouvre la discussion.

M. del Boca : est-ce que le plan joint au préavis est juste ? Il s'agit d'un plan au 200^{ème} et en voulant contrôler la grandeur des places de parc, je m'aperçois qu'elles ne font que 1,6 m. de large.

M. Jaton : je rappelle que ce projet a été mis à l'enquête après avoir passé dans les services de l'Etat et a été déclaré conforme. Le plan que vous avez sous les yeux est une réduction au format A4 et il est donc difficile de mesurer quoi que ce soit. Les places de parc sont conformes au minimum des normes VSS.

M. del Boca : pour acquérir des parts de copropriété, cela n'est pas possible, car effectivement les places devraient avoir 3 murs et un toit. Par contre, il est possible d'avoir l'entier du parking sous forme de PPE. Dans le rapport, on parle d'une annotation au RF alors qu'il s'agit d'inscription pour des servitudes particulières. La conclusion du préavis qui mentionne financer ces travaux par la trésorerie courante est fautive. Ce que l'on doit faire, c'est accorder la possibilité de l'acquisition et la constitution d'une servitude portant sur 14 places de parc. Je pense qu'un amendement est nécessaire.

M. Jaton : je suis d'accord sur le fait que la conclusion n'est pas bien rédigée. Vous avez raison, on payera ce que l'on doit lorsque nous aurons en mains la clé du parking. Si l'ensemble du conseil le souhaite, on peut modifier la conclusion.

M. le Président propose un amendement portant sur la modification suivante :

« l'acquisition et la constitution d'une servitude portant sur 14 places de parc et de financer cette dépense par la trésorerie courante »

Et passe au vote.

Cet amendement est accepté par 45 voix pour moins 1 abstention.

M. Gygax : je proposerais également d'amender le montant puisque l'on vient d'apprendre que ce dernier serait de CHF 450'000.- et non plus CHF 550'000.-

M. le Président propose de passer à un second amendement, à savoir modifier le montant à CHF 450'000.- et passe au vote, la Municipalité étant d'accord avec cet amendement.

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

M. Hirsch : je considère que le montant CHF 400'000.- reste cher et il ne contribue pas au développement de la mobilité douce. Il serait préférable de faire des pistes cyclables correctes. Qui est vraiment le bénéficiaire de ces places ? Est-ce le grand public ou les commerçants ? Il faudrait appliquer le même principe que pour la gestion des déchets, à savoir le pollueur-payeur et que la gestion du développement durable soit exprimée.

M. Gygax : les promoteurs sont arrivés à la même conclusion que la commission, à savoir que ce prix est raisonnable.

M. Chappuis : il y a deux ou trois points dans le préavis et le rapport qui ne me plaisent pas. A la page 2 du rapport, il est mentionné qu'une réflexion est en cours sur le statut de parking sur l'ensemble de la commune. Par ailleurs, ces 14 places de parc seront sur le domaine privé et ce n'est pas Polouest qui va faire des rondes. Faudra-t-il engager un garde de police communal ou avoir recours à Securitas ? Ces coûts n'apparaissent pas et ce seront bien des frais d'exploitation. Il ne faudrait pas que ce parking soit comme celui du Foyer avec des voitures ventouses. Au niveau des conclusions du rapport, il est mentionné qu'une forte majorité de la commission s'est montrée favorable. Il aurait été intéressant que la commission nous fasse un rapport de minorité. On nous dit que le préavis est présenté le soir même de la réunion ce qui n'a pas permis à la commission d'en connaître tous les aspects. Tout cela me fait penser à l'échec du projet des Crêtes. Pour terminer, en qualité de copropriétaire est-ce que j'apprécierais un parking au-dessous de mes fenêtres !

M. Pache : la seule raison qui me faisait douter de ce projet, c'était le coût mais cela a été résolu entre deux, M. Jaton ayant annoncé une baisse. La référence à la gifle, c'est une référence en relation avec la votation des Crêtes. Je dis simplement que nous comprenons la Municipalité qui ne veut pas se risquer à représenter un projet de parking à la Place du Centre.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- vu le préavis municipal n° 05/2014;
- vu le rapport de la commission immobilière chargée de son étude et ouï les conclusions de la dite commission;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide par 45 voix pour et 1 abstention

- d'accepter le 1^{er} amendement

Décide à l'unanimité

- d'accepter le 2^{ème} amendement et

Décide par 35 voix pour 6 voix contre et 5 abstentions

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 450'000.- ;
- l'acquisition et la constitution d'une servitude portant sur 14 places de parc et de financer cette dépense par la trésorerie courante ;

- d'amortir cette dépense par le prélèvement sur le fond de réserve « Aménagements généraux » dont le solde s'élevait au 31 décembre 2013 à CHF 7'530'570.93.

9. Dépôt du préavis municipal no 06/14 « Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre-Sorge, à Chavannes-près-Renens, Secteur Blancherie/Concorde ».

La Municipalité n'a pas de complément à apporter

M. le Président ouvre la discussion.

M. del Boca : vu le montant, j'ai constaté que la clé de répartition est de 0,35 et j'ai pu lire dans le rapport de gestion que nous allons monter à 0,59 %. Est-ce que cette répartition se fera sur 0,35 % ou 0,59 % ?

M. Allemann : ce préavis est basé sur l'ancienne convention, la nouvelle ne sera pas finalisée avant longtemps ; cela reste donc à 0,35 %.

La parole n'étant plus demandée M. le Président clôt la discussion et la commission d'épuration s'occupera de ce préavis, mais M. le Président ne pense pas que la commission aura statué sur ce préavis d'ici la prochaine séance.

10. Communication des délégués aux conseils intercommunaux.

M. le Président ouvre la discussion.

Polouest :

Mme Grzelak-Guidon : nous avons accepté les comptes et nommé un nouveau vice-président. La présidence est reprise par Mme Grzelak-Guidon qui est félicitée.

AJESOL :

Mme Kaeser-Moser : l'assemblée générale a eu lieu le 1^{er} mai et les comptes ont aussi été acceptés.

ARASOL :

Mme Romanzini : les comptes et le rapport de gestion ont aussi été acceptés. La vice-présidence a aussi été confiée à Saint-Sulpice.

ORPC :

M. Moser : les comptes ont aussi été acceptés et cela ne représente pas de charges supplémentaires pour notre commune.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

11. Propositions individuelles et divers.

M. Glauser : par rapport à l'article paru dans le Serpeliou, je tiens à confirmer que la raclette au Laviau aura bien lieu le 28 juin et non le 21.

Mme Burrus : concernant la zone du Laviau, j'ai plusieurs fois été interpellée par des gens qui considèrent que cette zone n'est pas une poubelle, car il y a de plus en plus de jets de nourriture. Ne pourrait-on pas faire un tout ménage.

Considérant l'état de santé de l'ouvrier blessé dans l'accident de la grue, je suis très inquiète et aimerais avoir des nouvelles ? Vu l'inquiétude des habitants, est-ce que des contrôles sur les autres grues sont prévus ?

M. Jaton : nous sommes attentifs concernant cet état de santé. Les nouvelles sont plutôt rassurantes, mais il n'est pas encore sort d'affaire. Concernant l'ouvrier décédé, nous n'avons pas pu assister aux obsèques, étant donné qu'elles ont eu lieu en France, à Rennes, et que l'annonce a paru lundi ; nous n'avons pas eu la possibilité de nous y rendre. Par contre, votre commune a envoyé une gerbe de fleurs.

Suite à cette chute de grue, nous avons effectivement eu des réactions de voisins et nous avons transmis ces inquiétudes à Losinger. Nous avons rendez-vous demain matin avec eux et ils nous apporteront des réponses concernant le redémarrage du chantier. En tous les cas,

l'installation ne pourra pas être identique dans le futur. Concernant les autres grues, il est difficile de prendre position. La dernière chute a eu lieu en 1982 !

M. Wessner : je reviens sur la Police de ville et je réitère ce que j'ai dit la dernière fois. Il y a 10 ans, nous sommes rentrés dans POL qui est maintenant PolOuest et la question était de savoir si l'on engageait un policier de plus pour avoir cette proximité. Je constate avec regret que cela part en fumée.

M. Mouvet : je remercie M. Jaton pour les informations concernant le chantier du collège mais je souhaiterais connaître l'état des coûts par rapport à la prévision finale ? Sommes-nous toujours dans la cible ?

M. Jaton : nous sommes en phase de démarrage, mais il est vrai que nous vous informerons sur les coûts au fur et à mesure de l'évolution de ce chantier.

M. Glauser : un citoyen m'a fait parvenir une photo du Laviau qui montre que, malgré les panneaux d'interdiction de faire des feux, ces consignes ne sont pas respectées. Une surveillance plus intense ne serait-elle pas nécessaire ?

M. le Syndic : nous avons pris le maximum de précautions, mais que pouvons-nous faire contre l'incivilité des gens !!!!

M. Hunziker : je vous invite pour le week-end des promotions à faire un effort, car en cas de beau temps c'est le plus catastrophique.

M. Pache : un autre chantier va bientôt s'ouvrir à Saint-Sulpice, c'est celui des « Balcons du Léman » à savoir des logements adaptés pour lesquels le conseil a accordé un droit de superficie pour cette coopérative. J'ai déjà entendu des citoyens de longue date dans notre commune qui seraient un bon public cible pour occuper ces logements, mais les loyers annoncés sont bien en dessus de leurs moyens. Les délégués d'alors nous avaient indiqué que tout ou partie de ce droit de superficie serait utilisé pour une aide individuelle ciblée. Qu'en est-il ?

M. Jaton : je rappelle que ce sont des logements protégés et non subventionnés. Les montants des loyers bruts ont été calculés et ils contiennent les frais de construction, le local communautaire, la référente sociale, et c'est sur ces éléments que la commune c'était prononcée. Si une personne ne peut pas payer ces coûts supplémentaires, c'est là que la commune pourra utiliser une partie du droit de superficie.

M. le Président clôt à séance à 22h52.

  
M. Nicolas Weber M. Daniel Giroud